

LA PREFECTURE DE VAUCLUSE COMMUNIQUE :

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR LE PROJET
D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LA CONDAMINE A MAZAN**

Par arrêté du **8 AVR. 2013** le préfet de Vaucluse a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'extension du groupe scolaire La Condamine et emportant mise en compatibilité du plan local d'occupation des sols de Mazan.

Elle se déroulera pendant trente-deux jours consécutifs, **du lundi 13 mai 2013 au jeudi 13 juin 2013 inclus** en mairie de Mazan.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. le Maire de Mazan, hôtel de ville, 66 boulevard de la Tournelle 84830 MAZAN.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Service des relations avec les collectivités territoriales – Unité affaires générales et affaires foncières 84 905 AVIGNON cedex 09).

Monsieur Gérard BIDAULT, principal de collège en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Celui-ci se tiendra à la disposition du public, en mairie de Mazan, siège de l'enquête:

- le lundi 13 mai 2013 de 09h00 à 12h00
- le mardi 21 mai 2013 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 29 mai 2013 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 13 juin 2013 de 14h00 à 17h00

M. Patrice CONEDERA, fonctionnaire territorial en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces de chaque objet d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de Mazan, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie au public (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00), consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête (Mairie de Mazan – 66 boulevard de la Tournelle - 84830 MAZAN).

A signaler : la mairie de Mazan sera fermée le lundi 20 mai 2013.

Les rapports et conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés, pendant le délai d'un an, en mairie de Mazan, à la préfecture de Vaucluse (Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales – Service des relations avec les collectivités territoriales – Unité affaires générales et affaires foncières) ainsi que sur le site internet de la préfecture (www.vaucluse.gouv.fr).

Au terme de l'enquête publique unique, le Préfet est compétent pour prononcer l'utilité publique du projet par arrêté préfectoral, la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le présent avis est mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture (www.vaucluse.gouv.fr).

Avignon, le = 8 AVR. 2013

Pour le Préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Martine CLAVEL